

COMMUNE DE SAINT-SORNIN (17)

PLAN LOCAL D'URBANISME



6i – Les périmètres à l'intérieur desquels l'édification des clôtures est soumise à Déclaration Préalable (DP)

DOSSIER D'APPROBATION

Conseil Municipal du 13/10/2021

*Vu pour être annexé à la délibération du 13/10/2021
Monsieur le Maire*





LE PERIMETRE A L'INTERIEUR DUQUEL L'EDIFICATION DES CLOTURES EST SOUMISE A DECLARATION PREALABLE CORRESPOND A LA TOTALITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

